



Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Affluents
300 Chemin des Prés Moulin
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du

au

Le Président du SM3A,
Bruno FOREL

Comité Syndical du 15 mars 2018

Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil dix-huit, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 9 mars 2018, s'est réuni à Mieussy sous la présidence de Monsieur FOREL, Président.

Délégués présents: Laurat Y., Bouvet S. (jusqu'à la délibération D2018-02-09 incluse), Forestier R., Zobel JP, Cathelineau C., Scherrer F., Sauthier G., Salamon G., Valli S. (jusqu'à la délibération D2018-02-08 incluse), Chuard M., Sarreboubbe C., Perrillat-Amede A, Burgniard R., Laperrousaz M, Catasso N., Soulat J-L., Pelloux J., Anchisi N., Odeyer C., Ouard E., Forel B., Toletti D., Meynet Cordonnier M. , Berthier Y., Savoini S., Cochard J-L, Brantus M., Gros L., Bouchet E., Moenne C., Margolliet S., Caul- Futy F, Noel S., Thomas G., Dessaillood M. (à partir de la délibération D2018-02-03), Burnet G. (à partir de la délibération D2018-02-03), Anthonioz H., Muffat S.

Délégués ayant donné pouvoir: Bosson J-F donne pouvoir à Scherrer F., Pouchot R. donne pouvoir à Forel B., Mermin J-P donne pouvoir à Valli S (jusqu'à la délibération D2018-02-08 incluse).

Délégués titulaires excusés : Bouvet S.(à partir de la délibération D2018-02-10), GrandCollot J-J., Mauris-Demourieux B., Fournier C., Pernat G., Bosson M., Chaffard C., Gaillard M., Bufflier D., Maure S., Rosnoble P., Steyer J-P, Herve L., Catala G., Jacquet E., Grandjacques C., Drevon P., Allard A., Bougault-Grosset C., Revenaz S., Dessaillood M. (jusqu'à la délibération D2018-02-02 incluse), Bouchard P., Paquet X., Burnet J-C, Freymann D., Vuagnoux J-L., Ciclet J-F, Valli S. (à partir de la délibération D2018-02-09), Mermin J-P (à partir de la délibération D2018-02-09)

Délégués présents sans voix délibérative :

Ouverture de Séance à : 18h45

M. GROS est désigné secrétaire de séance.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2018-02-01. Fonctionnement des assemblées - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2018

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 15 février 2018.

DOMAINE ET PATRIMOINE

D2018-02-02. PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU TERRITOIRE DU SAGE DE L'ARVE – ACTIONS N°7A-06 « DEPORT DE LA DIGUE DU NANT DES PERES : AMELIORATION DU NIVEAU DE PROTECTION ET CREATION D'UNE ZONE DE REGULATION POUR LES LAVES TORRENTIELLES » - DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 ET À L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE L'ARTICLE L.181-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

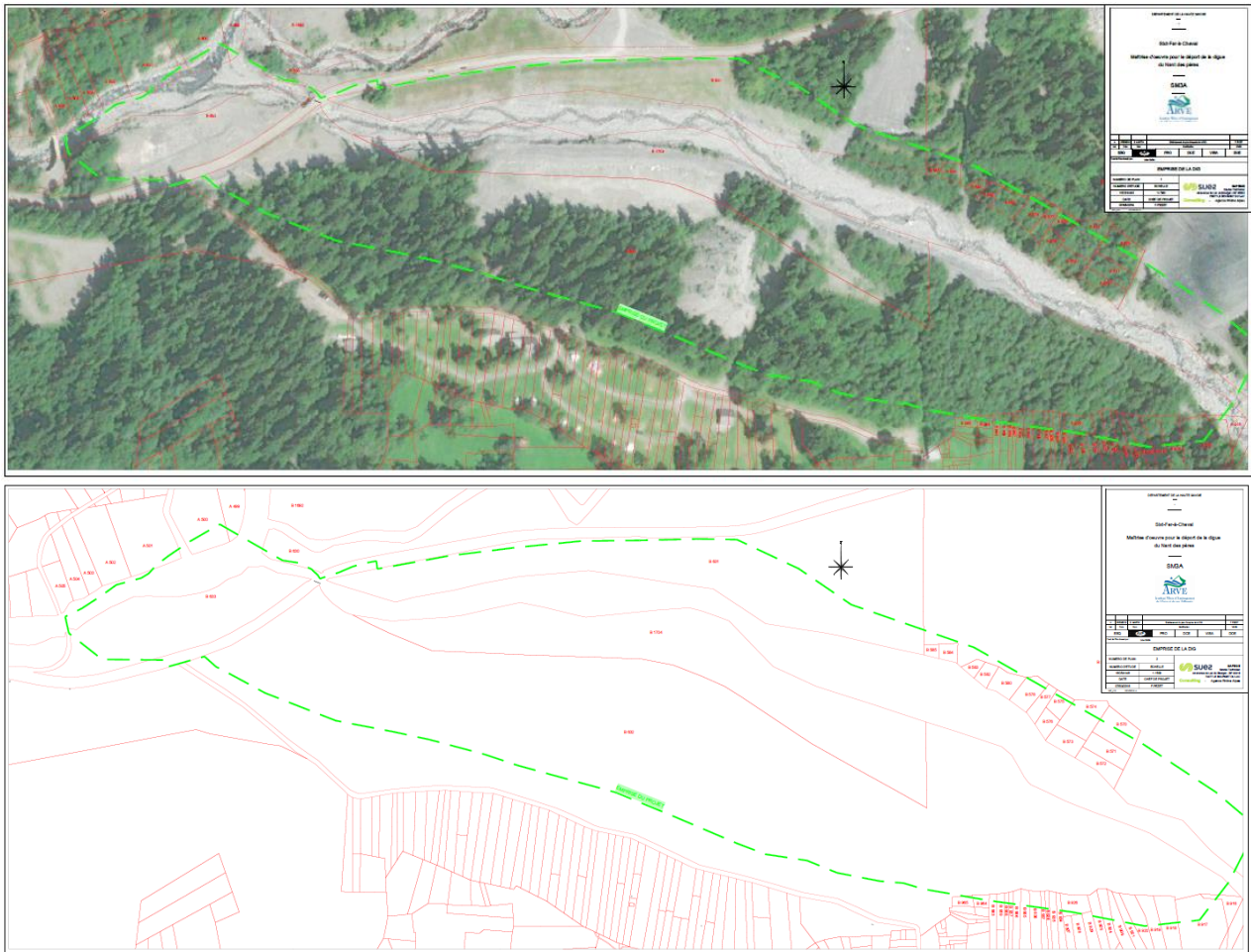
Article 1 : Autorise le président à ouvrir, auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, la procédure d'enquête préalable à l'autorisation de travaux de « Déport de la digue du Nant des Pères : Amélioration du niveau de protection et création d'une zone de régulation pour les laves torrentielles » ;

Article 2 : Approuve la demande d'ouverture, auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, de l'enquête préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) dont l'emprise est exposée sur le plan en annexe 1 et la liste des parcelles en annexe 2 ;

Article 3 : Autorise le Président à procéder à la modification des différents documents composant le dossier pour répondre aux demandes des services instructeurs dans la limite de modifications non substantielles du projet tel que présenté ci-dessus et à signer tout document afférent ;

Article 4 : Autorise le Président à engager toute dépense dans le cadre de l'opération de déport de la digue du Nant des Pères : Amélioration du niveau de protection et création d'une zone de régulation pour les laves torrentielles dans la limite des crédits inscrits au budget, de solliciter tout partenaire financier sur cette action et à signer tout document afférent nécessaires à la réalisation de cette opération.

Annexe 1 :



Annexe 2 :

Commune	Code Section	Parcelle				
		Situation	Numéro	Contenance cadastrale (m ²)	Surface impactée par le projet (m ²)	Surface défrichée (m ²)
	0A	L ILE	499	1346	38	0
	0A	L ILE	500	2248	347	0
	0A	L ILE	501	2046	87	0
	0B	LAFRETTE	569	98416	3668	596
	0B		570	618	336	0
	0B		571	407	407	148
	0B	LAFRETTE	572	384	384	340
	0B	LAFRETTE	573	348	348	339
	0B		574	645	434	10
	0B		575	230	184	0
	0B	LAFRETTE	576	223	223	158
	0B	LAFRETTE	577	233	211	60
	0B	LAFRETTE	578	367	323	44
	0B	LAFRETTE	580	347	347	18
	0B	LAFRETTE	582	164	164	0
	0B	LAFRETTE	583	113	113	0
	0B	LAFRETTE	584	160	160	0
	0B	LAFRETTE	585	92	92	0
	0B	PLAN DU CLOS	630	17992	71	0
	0B	PLAN DU CLOS	631	19260	12101	285
	0B	LAPERRIERE	632	69410	55319	26118
	0B	LAPERRIERE	633	6370	5577	744
SIXT.FERACHE VAL	0B		909	3681	118	14
	0B		916	238	34	0
	0B		917	1998	386	203
	0B		918	819	274	179
	0B		919	772	228	120
	0B		920	384	240	59
	0B		921	538	121	18
	0B		924	299	149	26
	0B		925	333	125	2
	0B		926	286	255	0
	0B		929	322	13	0
	0B		934	365	41	0
	0B		935	249	64	0
	0B		936	156	37	0
	0B		937	223	37	0
	0B		938	600	92	0
	0B		955	398	71	0
	0B		956	387	53	0
	0B		957	461	26	0
	0B		958	152	23	0
	0B		959	150	36	0
	0B		963	322	27	0
	0B		964	103	37	0
	0B		965	110	6	0
	0B	LAPERRIERE	1704	14632	14632	4842
					98059	
					Surface dans l'emprise du Nant des Pères (m ²)	2514
					Total (m ²)	36837

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2018-02-03. Délégation de fonctions – PORTÉ À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N° 2018-D-018 à 2018-D-029 ; 2018-D-031 à 2018-D-042 ; 2018-D-045 à 2018-D-050

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Prend connaissance des décisions du Président N°2018-D-018 à 2018-D-029 ; 2018-D-031 à 2018-D-042 ; 2018-D-045 à 2018-D-050

FONCTION PUBLIQUE

D2018-02-04. Subventions – AGENCE DE L'EAU – SOUTIEN A L'ANIMATION LOCALE DU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE/SAGE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES - ANNEE 2018

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Sollicite* le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'accompagnement local de la stratégie de l'agence en matière de gestion des milieux aquatiques à hauteur de 50 % sur la base d'un volume combiné pouvant aller jusqu'à 11 postes équivalant temps plein pour l'année 2018 ;

Article 2 : *Autorise* le Président à signer tout document afférent.

COMMANDE PUBLIQUE**D2018-02-05. Marchés publics - MARCHÉS DE TRAVAUX 2016-TVX-07 RÉNOVATION DU SIÈGE DU SM3A (LOTS 2 ET 4 À 16) ET 2017-TVX-2017-01 (LOT 1, 3) – AVENANTS AUX DIFFÉRENTS LOTS****Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Article 1 : *accepte* les avenants pour les lots 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11 et 15 ci-dessous détaillés :

Lot	nom_lot	Raison sociale	Montant offre retenue € HT	Avenant précédent (par décision)	avenant objet de la présente délibération
3	maçonnerie	Engeco Societa Cooperativa	101 603,69	+ 12 670,52	+ 9 726,03
4	Etanchéité	APC ETANCH	51 851,21		+ 3 122,16
7	Menuiseries extérieures Alu	alpal	79 000,00	2 712,00	1 643,00
8	Doublages Cloison	SEDIP	35 000,00		15 967,11
9	Carrelage Faïence	boyer & fils	43 556,97		10 330,28
10	Menuiseries intérieures	remy meubles	40 000,00		16 260,80
11	Cloisons vitrées	ALBERT & RATTIN	9 042,00		3 710,00
15	Electricité	SDEL SAVOIE LEMAN	96 690,43		14 915,33
				SOIT	+ 75 674,71

Ce montant sera intégré à l'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) correspondante.

Article 2 : *Autorise* le Président ou son représentant à signer les avenants, ainsi que tout acte afférent.

D2018-02-06. Marchés publics - MARCHÉ 2015-PI-03 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA RÉNOVATION DU SIÈGE DU SM3A - AVENANT N°4**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Article 1 : *Accepte* l'avenant N°4 du maître d'œuvre représenté par le mandataire Geronimo pour l'exécution d'une mission EXE en lieu et place d'une mission VISA pour une différence de +3'900€ HT ;

Article 2 : *Autorise* le Président ou son représentant à signer l'avenant N° 4, ainsi que tout acte afférent.

FINANCES LOCALES

D2018-02-07. Décisions budgétaires - REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : APCP 2016-01, APCP 2017-01, APCP 2017-02 ET CREATIONS DES APCP 2018-01 (Travaux Nant des pères - Sixt), APCP 2018-02 (Travaux Dignes du Giffre - Marignier aval), APCP 2018-03 (Travaux Sécurisation Nant Bordon - Passy), APCP 2018-04 (Travaux restauration Foron du Chablais genevois – Martinière), APCP 2018-05 (Travaux Restauration Foron du Chablais genevois - Puplinge Ambilly Ville la Grand)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Modifie* l'AP/CP 2016-01 « Rénovation du siège social », comprenant la rénovation du bâtiment, les réseaux et le mobilier, en augmentant le montant de l'autorisation de programme de 1 313 920€ à 1 396 321.90€ et l'échelonnement des crédits de paiement comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	LIQUIDE 2017	CP2018 BP2018
AP/CP 2016-01 : Rénovation siège social	2016-01	chapitre 23 immobilisations en cours	1 322 401,90 €	640 401,90 €	682 000,00 €
AP/CP 2016-01 : Rénovation siège social	2016-01	chapitre 21 immobilisations corporelles	73 920,00 €	0,00 €	73 920,00 €
TOTAL AP/CP 2016-01			1 396 321,90 €	640 401,90 €	755 920,00 €

Article 2 : Modifie le montant de l'autorisation de programme AP-CP2017-01 « Travaux seuil Foron de Taninges, Dignes du Giffre à Verchaix et de la Valentine » en diminuant le montant de l'autorisation de programme (de 2 335 000 € TTC à 2 013 769.20 € TTC) et en révisant le calendrier des crédits de paiement comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	LIQUIDE 2017	CP2018 BP2018
AP/CP2017-01 : Travaux Foron taninges/digue GIFFE/VALENTINE	2017-01-01 : Aménagement seuil du FORON de TANINGES (opération B.4.1.6 du contrat de rivière Giffre et Risse)	chapitre 23 travaux	1 001 194,00 €	285 924,00 €	715 270,00 €
AP/CP2017-01 : Travaux Foron taninges/digue GIFFE/VALENTINE	2017-01-02: Travaux digue du Giffre-Verchaix (opération 7A-07 du PAPI de l'ARVE)	chapitre 23 travaux	547 869,40 €	342 869,40 €	205 000,00 €
AP/CP2017-01 : Travaux Foron taninges/digue GIFFE/VALENTINE	2017-01-03. Travaux digue de la Valentine-Verchaix	chapitre 23 travaux	464 705,80 €	259 705,80 €	205 000,00 €
TOTAL AP/CP 2017-01			2 013 769,20 €	888 499,20 €	1 125 270,00 €

Article 3 : Modifie le montant de l'autorisation de programme AP-CP2017-02 « Travaux sécurisation du Torrent d'Armançette » en diminuant le montant de l'autorisation de programme (de 3 500 000 € TTC à 2 300 000 € TTC) et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	LIQUIDE 2017	CP2018 BP2018	CP2019 BP2018
AP-CP 2017-02 : travaux Armançette	2017-02 travaux Armançette	chapitre 23 travaux	2 300 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	900 000,00 €
TOTAL AP/CP 2017-02			2 300 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	900 000,00 €

Article 4 : Crée une autorisation de programme APCP 2018-01 « Travaux Nant des pères – Sixt » d'un montant de 1 930 000€ TTC et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	CP2018 BP2018	CP2019 BP2018	CP2020 BP2018
AP-CP 2018-01 : Travaux Nant des Pères - Sixt (fiche action 7A-06 du Papi de l'Arve)	2018-01	chapitre 23 travaux	1 930 000,00 €	40 000,00 €	1 310 000,00 €	580 000,00 €
TOTAL AP/CP 2018-01			1 930 000,00 €	40 000,00 €	1 310 000,00 €	580 000,00 €

Article 5 : Crée une autorisation de programme APCP 2018-02 « travaux digues en Aval Pont SNCF Marignier » d'un montant de 900 000€ TTC et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	CP2018 BP2018	CP2019 BP2018
AP-CP 2018-02 : travaux digues en Aval Pont SNCF Marignier		chapitre 23 travaux	900 000,00 €	45 000,00 €	855 000,00 €
TOTAL AP/CP 2018-02	2018-02		900 000,00 €	45 000,00 €	855 000,00 €

Article 6 : Crée une autorisation de programme APCP 2018-03 « Travaux Sécurisation Nant Bordon Passy » d'un montant de 1 200 000€ TTC et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	CP2018 BP2018	CP2019 BP2018
AP-CP 2018-03 : travaux sécurisation Nant Bordon (fiche action 6A-05 du PAPI de l'Arve)		chapitre 23 travaux	1 200 000,00 €	40 000,00 €	1 160 000,00 €
TOTAL AP/CP 2018-03	2018-03		1 200 000,00 €	40 000,00 €	1 160 000,00 €

Article 7 : Crée une autorisation de programme APCP 2018-04 « travaux Restauration Foron du Chablais Genevois – Martinières Ambilly » d'un montant de 669 600€ et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	LIQUIDE 2017	CP2018 BP2018	CP2019 BP2018
AP-CP 2018-04 : Travaux restauration secteur Martinière (Fiche action 5 du contrat de territoire)		chapitre 23 travaux	669 600,00 €		10 000,00 €	659 600,00 €
TOTAL AP/CP 2018-04	2018-04		669 600,00 €	0,00 €	10 000,00 €	659 600,00 €

Article 8 : *Crée une autorisation de programme APCP 2018-05 « travaux Restauration Foron du Chablais genevois – Puplinges Ambilly Ville la Grand » d'un montant de 3 336 000 € et la répartition des crédits de paiement comme suit :*

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP BP2018	LIQUIDE 2017	CP2018 BP2018	CP2019 BP2018	CP2020 BP2018
AP-CP 2018-05 : travaux restauration secteur plupinge AMBILLY VILLE LA GRAN D PAVG (Fiche action 6 du contrat de territoire)		chapitre 23 travaux	3 336 000,00 €		10 000,00 €	1 016 000,00 €	2 310 000,00 €
TOTAL AP/CP 2018-05	2018-05		3 336 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	1 016 000,00 €	2 310 000,00 €

Article 9 : *Autorise les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Comité Syndical.*

Article 10 : *Sollicite l'inscription des crédits de paiement des autorisations de programmes au budget primitif 2018 et des années ultérieures ;*

Article 11 : *Autorise le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.*

D2018-02-08. Décisions budgétaires - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Reprend de manière anticipée les résultats constatés au terme de l'exercice 2017 et attestés par le comptable public comme précisé ci-dessous :*

- Les restes à réaliser d'investissement 2017 pour 2 865 645.85€ en recettes et 2 468 038.34€ en dépenses.
- Le résultat cumulé d'investissement en Déficit (D001) pour 2 099 262.04€.
- Une fraction du résultat de fonctionnement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 2 200 000 €.
- Le solde du résultat de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté (R002) pour 1 909 841.96€.

D2018-02-09. Décisions budgétaires - BUDGET PRIMITIF 2018

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Approuve par chapitres le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses suite à la reprise anticipée des résultats à : 11 269 773.44€ en fonctionnement et à 15 886 856.30 € en investissement comme présenté ci-dessous :*

TOTAL Recettes de fonctionnement	11 269 773,44 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 344 931,48 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses	6 500,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	9 296 221,48 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	21 210,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	2 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	9 000,00 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	15 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	15 000,00 €
ROD2 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE OU ANTICIPE	1 909 841,96 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	11 269 773,44 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 347 327,85 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 589 657,85 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 698 670,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 805 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	249 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 922 445,59 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 702 445,59 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €

TOTAL Recettes d'investissement	15 886 855,70 €
CREDITS NOUVEAUX RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	9 092 776,68 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)	487 000,00 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	2 200 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement :	3 578 967,06 €
chapitre 23 - Immobilisations en cours	66 450,40 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	1 770 773,34 €
	0,00 €
Opération pour compte de tiers (Seuil départemental Taninges)	228 000,00 €
Opération pour compte de tiers (Chemin des Houches)	266 553,42 €
Opération pour compte de tiers (Cheminement du Giffre)	495 032,46 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES D ORDRE INVESTISSEMENT	3 928 433,17 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections :	220 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	1 005 987,58 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	2 702 445,59 €
RESTES A REALISER 2017	2 865 645,85 €

TOTAL Dépenses d'investissement	15 886 855,70 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	10 298 567,74 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 357 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles sauf 204	2 045 469,00 €
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	912 141,74 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	4 898 416,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	0,00 €
	0,00 €
Opération pour compte de tiers (Seuil départemental Taninges)	228 000,00 €
Opération pour compte de tiers (Chemin des Houches)	372 541,00 €
Opération pour compte de tiers (Cheminement du Giffre)	485 000,00 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES D ORDRE INVESTISSEMENT	1 020 987,58 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	15 000,00 €
Chapitre 041 –Opérations patrimoniales (opérations à l'intérieur de la section d'investisment)	1 005 987,58 €
RESTES A REALISER 2017	2 468 038,34 €
D 001 SOLDE D EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 099 262,04 €

FONCTION PUBLIQUE

D2018-02-010. Personnel titulaire – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Accepte* la création d'un poste de technicien territorial « Technicien de rivière » à temps complet à compter du 01/04/2018.

DOMAINE ET PATRIMOINE

D2018-02-011. Autres actes de gestion du domaine privé - PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve - ACTIONS N°1A-06 « ETUDE D'INONDABILITÉ ET MODELISATION DE LA PLAINE DU GIFFRE ET DE SES AFFLUENTS » : PROGRAMME D'ACTION D'AMÉNAGEMENT DU LIT ET DE SES ABORDS DANS UN OBJECTIF DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU LIT

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Prend acte* de la pertinence du projet de programme suivant portant sur l'aménagement du lit du Giffre et de ses abords dans un objectif de protection contre les inondations et de restauration morphologique du lit :

- *Protections des enjeux de Sixt Fer à Cheval, dont :*
 - *Protection rapprochée des enjeux du centre bourg (rive gauche) ;*
 - *Arasement partiel de la digue aval de la plaine de la Glière (GIFFR-RG-SIXT-32.76) ;*
- *Restauration des champs d'expansion de crue à Samoëns sur la plaine de Vallon, dont :*
 - *Arasement partiel de la digue de la plaine de Vallon (GIFFR-RD-SAMOE-29.09) ;*
 - *Protection rapprochée des enjeux du secteur des Beules ;*
 - *Protection le long de la RD 907 pour protéger les hameaux de Vallon ;*
- *Restauration des champs d'expansion de crue à Samoëns au bois de l'Etelle (rive gauche), dont :*
 - *Arasement partiel de la digue du bois de l'Etelle (GIFFR-RG-SAMOE-26.82) ;*
 - *Protection rapprochée des enjeux sur la plaine de l'Etelle ;*
- *Restauration des champs d'expansion de crues sur la plaine des Sages à Samoëns, dont :*
 - *Arasement du tronçon aval de la digue du Lac aux Dames (GIFFR-RD-SAMOE-26.95) ;*
 - *Protection rapprochée pour protéger la zone de loisir du Lac aux Dames ;*
 - *Protection rapprochée pour la ZAC des Sages ;*
 - *Protection rapprochée pour les enjeux le long de la RD 907 ;*
- *Protection des enjeux dans la plaine du Giffre à Morillon, dont :*
 - *Protection rapprochée des enjeux de la plaine de Morillon ;*
 - *Reconfiguration de la digue du lac Bleu en conservant son niveau de protection actuel (GIFFR-RG-MORIL-24.68) ;*
 - *Aménagement d'un ouvrage de transit sous la RD 54 ;*
- *Restauration des champs d'expansion sur la plaine des Thézières des Vernay à Taninges, dont :*
 - *Protection rapprochée de la ZAC de Chessin et des enjeux présents dans la plaine environnante ;*
 - *Arasement partiel de la digue des Thézières (GIFFR-RD-TANIN-17.98) ;*
- *Protection du secteur du Pont du Giffre à Marignier, dont :*
 - *Aménagement d'un ouvrage de protection rapproché pour une crue trentennale (réf. Hydratec 2015) ;*
 - *Aménagement d'un ouvrage de transit sous la RD26 ;*

Article 2 : *Admet* que les études ultérieures devront confirmer ou informer le bien fondé de chaque opération prise isolément ou en lien avec l'ensemble.

Article 3 : *Autorise* le Président à engager toutes les études et procédures afférentes en matière de maîtrise d'œuvre en fonction des programmations pluriannuelles.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

D2018-02-012. Fonds Air Bois – DISPOSITIF TRANSITOIRE JUSQU'À APPROBATION ET MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PPA DE LA VALLÉE DE L'ARVE

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Autorise* le président :

1. **à confirmer**, lors du prochain comité des financeurs du Plan de Protection de l'Atmosphère, l'engagement du SM3A dans l'animation du dispositif pour le cas où une poursuite du fonds, à consentir aux particuliers au-delà de l'objectif de 3200 primes pour le remplacement de leur ancien système de chauffage au bois, serait porté à 400 primes supplémentaires (primes à 2000 €, soit 800.000 €),
2. **à convenir d'une répartition** entre les signataires de la CONVENTION MULTIPARTITE PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT 2013-2017 « OPERATION EXPERIMENTALE DE MODERNISATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS BUCHES » à savoir : la Région, le Département, les communautés de communes ainsi que la commune de Châtillon sur Cluses pour la période transitoire jusqu'à approbation et mise en œuvre du nouveau PPA de la vallée de l'Arve ;
3. **à convenir** avec l'ADEME d'une nouvelle convention ou d'un avenant à l'accord cadre actuel, pour la période transitoire jusqu'à approbation et mise en œuvre du nouveau PPA de la vallée de l'Arve ;

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution des évolutions qui seraient proposées dans ces limites (400 primes) et notamment à signer tout avenant, ou convention ou accord-cadre avec les collectivités précitées et signataires de la CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT 2013-2017 « OPERATION EXPERIMENTALE DE MODERNISATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS BUCHES », ainsi qu'avec l'ADEME pour le déploiement du dispositif transitoire (fonds), l'animation ayant déjà été contractualisée antérieurement

La séance est levée à 20H00.

Le Président,

Bruno FOREL